

# La Bretagne se mobilise pour responsabiliser les entreprises sur l'emploi

Jacques Huet\*

**P**endant plus de 2 ans, j'ai mené, avec mes collègues syndicaux, une action afin de faire le point sur les aides allouées par les différentes collectivités, Etat, région, département au groupe TAT. Nous avons rencontré pas mal de difficultés devant la multitude des guichets et de trouver les bons interlocuteurs. Ce contrôle a réussi grâce aussi au contrôle des effectifs fait en collaboration avec la DDTE.

En effet, pour le site de Dinard, le groupe TAT a bénéficié d'environ 15 millions de francs de fonds publics provenant de l'Etat, de la Région de Bretagne, du département d'Ille-et-Vilaine, CCI et communes environnantes, de 1989 à 1999. Par son jeu de création de filiales, le groupe, a bénéficié d'aides des différentes collectivités territoriales ; par ses plans sociaux le groupe s'est vu octroyer des aides d'Etat ; par ses créations de filiales avec transfert de personnel, le groupe a bénéficié de nouvelles aides (primes à l'aménagement du territoire, primes et avances remboursables de la Région, primes du département d'Ille-et-Vilaine et autres...).

Ces aides ont été allouées pour des créations d'emplois : en fait, ces emplois ont été le plus souvent issus de transferts, de mutations ou de démissions des maisons mères. Ainsi, en 1990, il y avait 629 salariés sur le site de Dinard. En 1998, il y avait 469 salariés, ce qui représente une perte de 150 emplois.

Fort de ces constats, nous avons alerté la DATAR et les différentes collectivités, régionales et départementales. En juin 2000, la DATAR a établi que concernant la filiale de LAB, HYDREP, seuls 21 emplois avaient été réellement créés sur les 67, les 46 autres étant considérés comme des emplois transférés de LAB, TAT, CIPRA, vers HYDREP. Aussi, la société HYDREP a-t-elle vu le solde de sa prime annulée, prime fixée en 1991 à 3 millions de francs pour créer 123 emplois, puis ramenée en 1998 à 1 675 000 F pour 67 emplois créés et a du reverser le trop perçu, la DATAR prononçant la liquidation définitive de la prime au prorata des 21 emplois.

Pour sa part, le département n'a demandé que la moitié du remboursement sur la différence des emplois primés 123, et des emplois créés 67, soit 1 185 000 F par rapport à une dette de 2 370 000 F, prétextant sans culot que le groupe avait créé sur le site 150 emplois. Nous avons vu qu'au contraire nous avons perdu ces 150 emplois. Notre action aujourd'hui est de faire réaligner le département sur la décision de la DATAR. La dernière commission permanente devait se prononcer sur le sujet.

Nos recherches sur le groupe TAT à Dinard, ont mis en évidence le laxisme et le manque de contrôle et de suivi des aides attribuées par le conseil général d'Ille-et-Vilaine. Nous venons de communiquer au président du dit Conseil général nos remarques à ce sujet.

Le PCF étant sur le sujet avec le projet de la loi Hue portant sur le contrôle et le suivi des fonds publics attribués aux entreprises, un travail

s'est mis en place entre les élus du PCF et mon syndicat. C'est ainsi que le mois de juillet 2000 verra la naissance d'un groupe de travail PCF région Bretagne sur les fonds publics.

Les élus du PCF au Conseil Régional de Bretagne, alimentés en informations par ce groupe de travail mettront à plusieurs reprises en évidence le laxisme sur l'attribution des aides. C'est ainsi que Serge Morin, Piero Rainero, Josiane Corbic, Gaëlle Abily, n'hésiteront pas à citer et dénoncer ce manque de contrôle, rappelant à chaque fois l'utilité de la loi Hue.

Pendant la même période, l'action syndicale se multipliera sur le sujet. Création d'un manuel, création d'un fichier comportant 200 entreprises subventionnées dans le département. Lettre au préfet, au président du Conseil général. Création d'un support par rétroprojecteur, afin de présenter les différentes formes d'aides dont peut bénéficier une entreprise. Envoi des 200 lettres dans les entreprises et rencontre avec les délégués des entreprises subventionnées. Conférence de presse et articles dans Ouest-France. Rencontre avec le président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine et ses directeurs techniques chargés du dossier.

Toutes ces interventions nous amèneront à avoir connaissance du bilan des aides attribuées par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et cela depuis 1988. L'analyse de ces documents pour les entreprises classées en N+3 et N+4 (N+3 étant la fin de la convention), et cela sur la période de 1988 à 1992 pour les grands projets et 1988 à 1995 pour les aides aux bâtiments, montre que 8 427,5 emplois étaient

\* Syndicaliste.

exigibles au titre des emplois aidés. 3 884,5 emplois ont été créés en plus des objectifs à 100%, (soit 46,09% d'emplois en plus), par contre 3 148 emplois subventionnés n'ont pas été créés, (soit 37,35% des emplois exigibles).

Pendant la période de 1988 à 1998 ce sont 45 entreprises qui ont disparues sur les 505 aidées soit 8,9% des entreprises aidées et ce sont 1 260 emplois de perdus par rapport aux 12 370 emplois exigibles soit 10,18% des emplois.

Cela nous amène à nous poser la question : y aurait-il deux sortes d'entreprise ?

Des entreprises citoyennes qui remplissent leurs engagements et parfois plus et des entreprises qui ne font que chasser des primes et qui n'ont rien à faire de l'emploi.

Au-delà de la loi Hue, il faut aussi obtenir que l'information de ces aides soit donnée aux représentants du personnel dans les entreprises comme le prévoit le code du travail avec l'article L 432-4. De cette information les élus d'entreprises doivent en tirer un maximum de profit :

- connaissance de l'économie de l'entreprise et de sa politique d'emploi ;
- coût réel de l'emploi et donc répercussion sur les négociations des salaires ;
- négocier la réduction du temps de travail avec de meilleures armes.

Le PCF s'est créé tout un réseau national ou beaucoup de militants travaillent sur ce sujet. Une fois les décrets d'applications de la loi Hue sortis, il faudra transformer l'essai que le PCF vient de marquer. Pour cela il faudra être présent dans les commissions régionales, faire vivre ce contrôle et le suivi des aides et continuer à échanger sur nos expériences respectives dans chaque région. C'est un moyen de faire reculer le chômage en France. n

# Euro 2002 : l'enjeu politique

Denis Durand

**E**ntre juillet 2001 et février 2002, tous les comptes bancaires, puis tous les billets libellés en francs seront remplacés par des instruments de paiement en euros. On peut penser que les dimensions politiques de cet événement seront considérables. C'est par exemple l'avis du politologue Jérôme Jaffré, qui lançait un véritable cri d'alarme à la « une » du *Monde*, le 28 janvier : « La France présente la particularité de faire coïncider le changement de monnaie et la campagne présidentielle et législative, ce qui fera de l'euro non seulement un enjeu économique et de vie quotidienne mais aussi un enjeu politique. Or l'opinion publique française, longtemps bien disposée, est de plus en plus réticente à la monnaie unique... La montée des sentiments anti-euro dans une opinion publique mal préparée et traumatisée pourrait bouleverser la donne électorale ».

Pourquoi l'opinion publique est-elle de plus en plus réticente au passage à l'euro, au point que les opinions défavorables à la monnaie unique l'emportent désormais, dans certaines enquêtes, sur les opinions favorables (1). Pourquoi devrait-elle en être « traumatisée » ? Pour répondre à ces questions, il faut prendre en compte la dimension essentiellement politique de tout ce qui touche à la monnaie.

**Qu'entend-on par « passage à l'euro » ?**

Les opérations qui vont se dérouler dans les douze mois à venir ne sont que la dernière étape d'un processus commencé en 1988, lorsque François Mitterrand et Helmut Kohl décidèrent que la coopération monétaire en Europe prendrait la forme d'une monnaie unique (et non d'une monnaie commune venant compléter les monnaies nationales, comme le souhaitaient alors la plupart des experts).



Le 17 février 2002 le franc aura disparu

Politiquement, la décision fut scellée par la ratification du traité de Maastricht en octobre 1992. Économiquement, l'euro a vu le jour le premier janvier 1999 : il y a une seule politique monétaire pour douze pays (2), décidée par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, tous les titres financiers (actions, obligations, bons du Trésor... et tous les « produits dérivés » qui accompagnent les transactions sur ces instruments) sont libellés en euros et constituent un marché unifié, avec un taux d'intérêt unique sur toutes les échéances (3), il n'y a plus de marché des changes pour le franc, le mark ou l'escudo portugais : juridiquement, toutes ces monnaies sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, devenues de simples « subdivisions non décimales de l'euro », comme le centime était une subdivision décimale du franc.

Le paradoxe – sans précédent dans l'histoire – est que cette réalité économique n'est pas directement perceptible dans la vie quotidienne (4). Il reste à remplacer les billets portant une dénomination en francs qui circulent aujourd'hui par des billets européens, et à réaliser la même conversion sur les sommes que les entreprises non financières et les particuliers ont déposées sur des comptes tenus par les établissements de crédit. Le calendrier suivant a été adopté en France pour cette opération (5) :

- *Premier semestre 2001 : une proportion importante d'entreprises (y compris les petites et moyennes entreprises) devraient avoir basculé à l'euro, c'est-à-dire être à même de tenir leur comptabilité en euros, d'effectuer et de recevoir des règlements en euros.*

- *Juillet-octobre 2001 : les banques convertissent à l'euro la totalité de leurs relations avec la clientèle de particuliers et d'entreprises (comptes, chèques, prêts,...) en veillant à la bonne information préalable de celle-ci.*

- *15 décembre 2001 : les particuliers peuvent acheter par avance des pièces en euros sous forme de « sachets premiers euros » composés d'un échantillon de pièces en euros.*

- *1<sup>er</sup> janvier 2002 : mise en circulation des billets et des pièces en euros. A compter de cette date, utilisation exclusive de l'euro dans les opérations scripturales (chèques, virements, cartes bancaires, etc.).*

- *Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 17 février 2002, il est prévu une courte*

*période de double circulation des billets et pièces en euros et en francs. Dès le début de cette période, commence le retrait des billets et pièces en francs. Développement rapide, dans les commerces, du rendu de monnaie en euros, y compris sur les paiements en francs.*

- *17 février 2002 : retrait du cours légal des billets et pièces en francs, ce qui signifie qu'ils ne sont plus acceptés en paiement.*

- *Jusqu'au 30 juin 2002 au plus tard, achèvement de la reprise des francs par les banques (néanmoins possibilité, au delà de cette date, d'échanges de billets après qu'ils ont cessé d'avoir cours légal – pendant 10 ans auprès de la Banque de France et de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer – et de pièces – pendant 3 ans – auprès des caisses publiques, notamment à la Banque de France et auprès des comptables du Trésor public).*

Le passage d'une monnaie à une autre, dans un vaste empire de trois cents millions d'habitants, ne peut pas être une opération purement technique, parce que la monnaie est l'une des institutions constitutives de ce qu'on appellera ici, sous réserve d'une définition plus précise, le « lien social ». L'acte élémentaire de payer les achats de la vie quotidienne, chez un commerçant de quartier, suppose que le consommateur, comme le commerçant, soient convaincus que le signe monétaire que le premier transmet au second représente une part bien déterminée de la richesse produite par la société dans son ensemble, et pourra donc servir à nouveau, dans de futures transactions. En remplaçant les monnaies nationales par l'euro, on modifie l'un des cadres principaux dans lequel chacun vit son appartenance à une communauté politique : la nation dans le cas du franc ou du mark, et désormais cette réalité non définie que l'on devrait appeler l'Europe et qui mérite surtout, jusqu'à présent, le nom de « zone euro »... Comme le remarque Jérôme Jaffré dans l'article du Monde cité plus haut, « les euro-lâtres expliquent souvent la réticence à l'euro par un déficit d'information. Mais on constate que le soutien à la monnaie unique diminue à mesure que le degré de connaissance progresse ». La prise de conscience du choc que constitue le passage à l'euro explique donc pour une part l'évolution de l'opinion. Il vient s'y ajouter

deux ans d'expérience avec la monnaie unique.

### Les contradictions de la politique monétaire unique

Deux dogmes ont présidé à la création de l'euro : le marché unique, puis le respect des critères de convergence auraient homogénéisé l'Europe à un degré suffisant pour rendre viable la mise en œuvre d'une politique monétaire unique à l'échelle du continent ; et la monnaie unique ainsi créée serait un « euro fort ». Deux ans de politique monétaire unique ont ébranlé ces certitudes.

#### 1.1 Une seule monnaie, des économies divergentes ?

Le passage à l'euro n'a pas fait disparaître les différences de structures et de conjonctures entre les économies européennes. Après le choc de la « crise asiatique », en 1998, la reprise a paru à la traîne dans les trois plus grands pays de la zone euro, tandis que, pour des raisons variées, les économies espagnole, portugaise, finlandaise ou irlandaise connaissaient au contraire une croissance très rapide. L'activité s'est ensuite accélérée en France mais la demande intérieure demeure hésitante en Allemagne et l'Italie ne semble toujours pas se remettre de la cure d'austérité budgétaire qu'elle s'est infligée pour obéir aux critères de convergence en 1997. Ces divergences s'accompagnent de grandes différences en termes d'inflation : en décembre 2000, la hausse sur douze mois des prix à la consommation a été de 1,7 % seulement en France (soit un rythme inférieur à 2 %, conforme à l'objectif de « stabilité des prix » que la Banque centrale européenne s'est fixé) mais de 2,3 % en Allemagne, 4,0 % en Espagne et 4,6 % en Irlande...

Le problème est que toutes ces économies sont désormais soumises à une seule et unique politique monétaire, définie par un Conseil de la Banque centrale européenne très influencé par le point de vue allemand. Significativement, ce n'est pas la petite Irlande qui s'est plainte d'une politique monétaire qui laisse l'inflation filer à près de 5 % l'an sur son territoire, c'est la Commission européenne, puis le Conseil des ministres des Finances qui viennent pour la première fois d'adresser un blâme public à la politique économique irlandaise pour sa complaisance envers la « sur-

chauffe » de l'économie locale (6) ! Cet épisode, sans réelle gravité dans une phase conjoncturelle plutôt favorable, n'en sanctionne pas moins un relatif échec de la conception unificatrice et centralisée du projet d'union monétaire qui a prévalu jusqu'à présent. Il est lourd de menaces politiques pour l'avenir. Comment fera-t-on face, dans quelques années, aux écarts structurels incomparablement plus grands qui séparent les membres actuels de l'Union des pays de l'Est candidats à l'adhésion, puis à l'adoption de l'euro ? Plus grave encore, que se passerait-il si demain le « mouton noir » à qui la Commission européenne et le Conseil adressent leurs remontrances n'était pas un petit pays comptant 1 % de la population de l'Union comme l'Irlande mais un « poids lourd » comme la France ou l'Italie ? Ces questions montrent bien qu'il ne suffira pas de réformes institutionnelles, comme un renforcement de l'Eurogroupe des ministres des Finances de la zone euro, pour combler le déficit politique et démocratique dont l'euro souffre depuis sa conception.

**1.2 L'ingratitude des « marchés »**

Depuis la conception de la monnaie unique, un impératif a réuni gouvernements et gouverneurs de banques centrales : donner à la banque centrale européenne de la « crédibilité » vis-à-vis des marchés financiers. C'est à ce prix, répétait-on, que la politique

monétaire pourra leur faire accepter des taux d'intérêt assez bas pour favoriser les investissements et l'emploi en Europe. On contribuerait ainsi à faire de l'Europe, en évinçant les États-Unis, « la première puissance du monde », comme le disait Jacques Chirac en avril 1998. Il s'agissait avec la création de l'euro de « déborder les États-Unis par la croissance financière en offrant aux détenteurs de capitaux sur le marché du monde, devenu si incertain, un instrument qui soit en permanence attractif et relativement sûr pour les placements financiers » (7). Un « euro fort », c'est-à-dire se négociant à un cours élevé vis-à-vis du dollar, était ainsi conçu à la fois comme une condition, et comme le résultat d'une rentabilité supérieure des capitaux investis en Europe. Les dirigeants monétaires européens étaient tellement attachés à cette stratégie qu'ils ont favorisé l'établissement d'un cours très élevé (1,17 dollar) pour le lancement de l'euro au premier janvier 1999.

Il s'est tout de suite avéré que les événements ne tournaient pas comme on l'avait prévu. Les sorties nettes de capitaux hors de la zone euro au titre des investissements directs et des investissements de portefeuille ont atteint 162 milliards d'euros en 1999, et encore 132,5 milliards d'euros au cours des onze premiers mois de 2000, tandis que les paiements courants accusent depuis deux ans un léger déficit. En conséquence, comme

chacun le sait, l'euro a perdu plus du quart de sa valeur face au dollar au cours de ses deux premières années d'existence, avant de connaître une remontée fragile au moment où les signes d'un ralentissement de la croissance américaine se sont manifestés (voir graphique ci-dessous).

Ces évolutions reflètent fondamentalement un jugement des investisseurs (concrètement, ces « investisseurs » se trouvent dans les salles de marchés des fonds de pension, des banques, des compagnies d'assurance et des entreprises multinationales de tous les pays industrialisés) plus favorable aux perspectives de profit des entreprises américaines qu'à celles de leurs concurrents européens.

**1.3 Des difficultés qui laissent des traces dans l'opinion publique**

L'opinion française a perçu, sinon le relatif échec de l'« Europe puissance », du moins les difficultés de l'euro : entre octobre 1998 et octobre 2000, la proportion des Français interrogés par CSA pour le ministère des Finances qui s'attendent à ce que l'euro soit « une monnaie stable » est tombée de 76 % à 45 %. Et la proportion des Français « plutôt confiants » quant à la mise en place pratique de l'euro est clairement orientée à la baisse (cf. graphique II). Ils ont de bonnes raisons pour cela, étant donné l'ampleur et la complexité des tâches qui restent à accomplir.

Graphique I : Cours de l'euro en dollars



## 2002 : « l'année de tous les dangers »

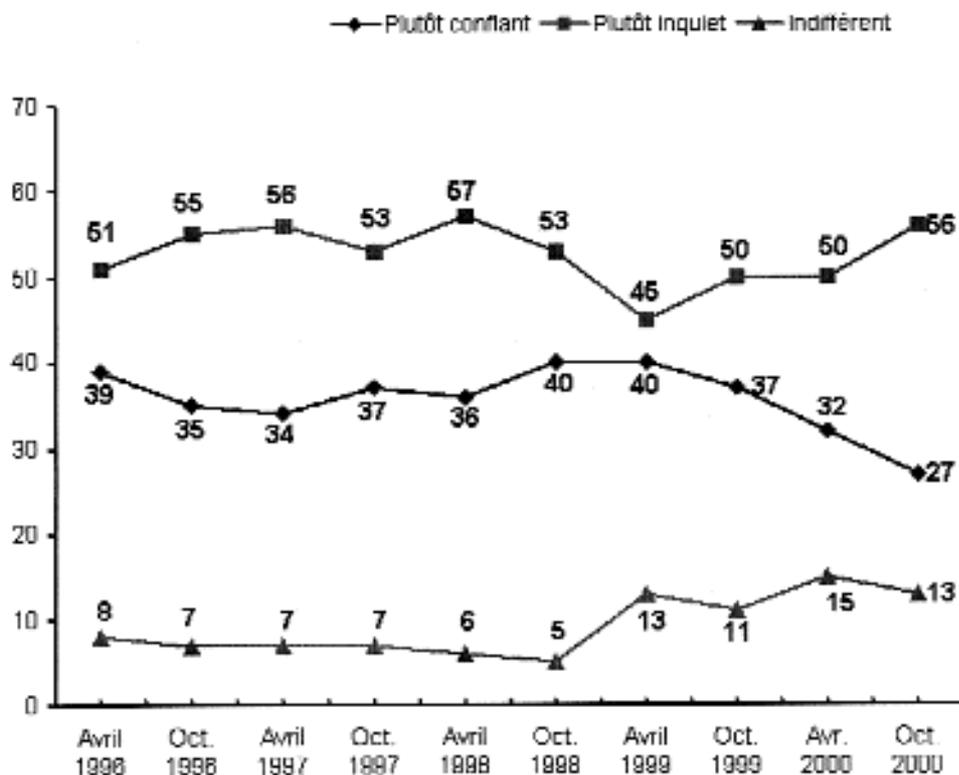
C'est donc sur un fond de grande incertitude quant à l'avenir économique de l'euro que s'engage la préparation pratique de l'abandon de toute référence aux anciennes monnaies nationales. Or cette opération sans précédent dans l'histoire présente des difficultés techniques telles que l'hypothèse d'un échec, ou de sérieuses perturbations dans la vie quotidienne des Européens, ne peut pas être entièrement écartée. Les difficultés peuvent se présenter à plusieurs stades du processus.

La première partie de l'opération consistera à achever la généralisation de l'euro comme unité employée dans la tenue de comptes :

- on peut penser que les banques seront techniquement prêtes à « basculer » les comptes des particuliers et des entreprises du franc à l'euro ; mais l'opération va leur coûter cher (11,3 milliards de francs en France, si l'on inclut aussi le coût de la mise en circulation des billets en euros), et elles en tirent argument pour mener campagne en faveur d'une tarification du chèque et d'un alourdissement des tarifs qu'elles appliquent pour la tenue des comptes de particuliers. Elles entrent, ce faisant, en collision avec l'idée bien ancrée dans le public que l'accès gratuit aux moyens de paiement est un service public qui incombe à la profession bancaire dans son ensemble ;

- mais ce sont aussi les comptabilités des administrations et des entreprises qui doivent être converties d'ici à la fin de l'année 2001 au plus tard. Or, « dans l'ensemble de la zone euro, 25 % des paiements en valeur mais seulement 2,4 % en nombre ont été effectués en euros par les entreprises au premier semestre 2000 ; 10 % des PME facturent en euros. Une entreprise sur dix environ a ouvert un compte en euros. (...) En France, en septembre 2000... seulement 18 % des entreprises de moins de 500 salariés disaient avoir évalué l'impact du passage à l'euro sur leur activité. En moyenne, 60 % des PME seulement déclaraient avoir débuté leur préparation à l'euro. Presque la moitié d'entre elles estiment être prêtes seulement en

Graphique II : « A propos de la mise en place de l'euro, diriez-vous que vous êtes plutôt confiant ou plutôt inquiet ? »



Source : sondage CSA pour le ministère de l'Economie et des Finances

2002. Or tous les experts s'accordent pour considérer que la préparation à l'euro nécessite, selon les entreprises, six à dix-huit mois, six mois étant considéré comme un minimum » (8). Il est donc quasi-certain qu'un certain nombre de PME seront prises en défaut, ce qui peut avoir des conséquences très graves, si cela se traduit par une rupture, même temporaire, des relations avec leurs clients ou leurs fournisseurs. Beaucoup d'autres ne tiendront l'échéance que dans l'urgence et par des expédients - une situation qui risque de se produire aussi dans beaucoup de grandes entreprises et d'administrations, même si elles n'en feront jamais état publiquement.

Il faudra ensuite, entre la fin décembre 2001 et la mi-février 2002, mettre en circulation environ 1,5 milliard de billets (15 milliards pour toute la zone euro) et 7 à 10 milliards de pièces (70 milliards en Europe), et retirer quasi-simultanément un nombre équivalent d'espèces en francs. Les risques de l'opération sont multiples :

- entamée depuis plusieurs mois dans chaque pays par les banques centrales, les imprimeries nationales ou des firmes privées, l'impression des billets est encore, au début de cette année, très loin d'être achevée ;

- une fois les billets et les pièces produits, il faudra les mettre en circulation, en un temps très limité, et retirer de la circulation les espèces en francs. Ce sera une surcharge de travail exceptionnelle pour tous les acteurs de ce qu'on appelle la « filière fiduciaire » : succursales de la Banque de France, établissements de crédit, transporteurs de fonds, commerçants. Une des tâches les plus lourdes consistera à convertir, en peu de temps, tous les distributeurs automatiques de billets ;

- en outre, on imagine aisément les problèmes de transport et de sécurité que l'opération va poser. Le grand banditisme, dont les transporteurs de fonds sont déjà devenus une des cibles préférées, peut trouver là des occasions de déployer les vastes moyens dont il dispose ;

- enfin, le changement des signes

monétaires sera particulièrement propice aux activités des faux-monnayeurs.

Ces risques techniques peuvent venir aggraver le choc psychologique que va représenter le changement d'instruments de paiement dans la vie quotidienne :

- la population aura un sérieux effort à faire pour s'habituer à une nouvelle échelle de prix, impossible à déduire simplement des prix en francs. Le risque d'erreurs ou de panique sera réel pour les couches les plus fragiles et les plus mal informées : personnes âgées, victimes de la précarité, de l'exclusion sociale, de l'illettrisme..., donnant une nouvelle dimension aux inégalités sociales qui règnent dans nos sociétés ;

- une suspicion à la hausse subreptice des prix pèsera sur les conversions opérées par les commerçants, même si les règles d'arrondi à appliquer ont été définies dans leurs moindres détails (9) ;

- ces incertitudes peuvent affecter les comportements économiques. On peut imaginer, par exemple, que la consommation en soit temporairement freinée, précisément à une période où, de surcroît, les ménages prendront conscience de la dégradation de la conjoncture consécutive au ralentissement américain.

Le contexte économique et politique d'aujourd'hui rend plus fragiles, on l'a vu à Nice ou à Porto Alegre, les remparts idéologiques et institutionnels édifiés autour de l'« indépendance » de la banque centrale européenne et de sa politique monétaire centralisée, volontairement soumise aux exigences des marchés financiers et ignorante des exigences de la croissance réelle et de l'emploi. Pour sortir des impasses de la monnaie unique, arme dans la compétition mondiale pour l'épargne, aiguillon des politiques de pression sur les salaires et de précarisation des emplois, et dont la mise en œuvre pratique représente un véritable traumatisme social, psychologique et politique, le moment n'est-il pas venu de rouvrir le débat avec les citoyens sur le besoin d'une politique monétaire axée sur le financement de la croissance réelle, gérée de façon démocratique et transparente, sous le contrôle des populations du continent et non des seuls marchés de capitaux internationaux ?

Le redressement durable de l'emploi et de la croissance réelle en

Europe nécessiterait en effet une conception sélective de la politique monétaire, favorisant les investissements favorables à l'emploi et à la formation, et pénalisant les placements financiers. Dans une telle perspective, les responsabilités seraient partagées : aux banques de sélectionner les bénéficiaires de leurs crédits en fonction de l'efficacité économique et sociale de leurs projets (et non pas seulement de leur rentabilité ou de leur « surface » financière) ; à la banque centrale et à l'Etat de les y encourager, par exemple en prêtant à meilleur marché aux banques qui développent des crédits favorables à l'emploi et à la formation (10) ; aux acteurs sociaux enfin – chefs d'entreprises mais aussi élus locaux, régionaux ou nationaux, salariés, comités d'entreprises – d'intervenir dans la gestion des entreprises, mais aussi des institutions financières, pour veiller au respect de ces critères de financement.

Dans cette perspective, il serait possible de répondre au besoin d'objectifs différenciés et concertés de politique monétaire entre les pays membres de l'Union, et d'éviter des mésaventures comme celle que rencontre l'Irlande aujourd'hui face à ses partenaires de la zone euro (11). Ce serait une des fonctions importantes d'une monnaie commune européenne que de faciliter la coopération entre banques centrales européennes pour réguler la création de monnaie nécessaire à une intensification des échanges intra-européens et à un renforcement du potentiel de croissance de la zone euro et de ses partenaires au sud et à l'est (12).

Les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'une politique monétaire conforme à cette conception sont pour l'essentiel déjà disponibles, aussi bien en ce qui concerne la pénalisation des opérations financières que l'encouragement des financements favorables à l'emploi (13). En effet, l'Eurosystème (14) dispose d'un ensemble très complet d'instruments de politique monétaire. Mais cela impliquerait de donner aux banques centrales qui le composent une orientation de service public : ce serait sans doute une révolution dans certaines banques centrales, aux activités entièrement tournées vers les marchés financiers. Ce serait certainement plus facile dans une institution comme la Banque de France, où

cette dimension de service public, déjà présente, est fortement soutenue par son personnel et a encore été récemment consacrée par la loi.

On pourra toujours objecter à ces arguments l'évidence de l'euro, en place depuis deux ans (oui, mais seulement sur les marchés et non dans les esprits et les pratiques sociales !) ; la lettre du traité de Maastricht (mais recueillerait-il une majorité aujourd'hui ?) ; la pression des marchés ou le dogmatisme libéral des gouverneurs de la Banque centrale européenne accrochés à leur conception réactionnaire de la stabilité des prix. Mais justement, ce dogmatisme de principe (qui n'exclut pas un réel pragmatisme dans les prises de décisions monétaires) ne peut pas ignorer les doutes et les interrogations que font naître les réalités de la baisse de l'euro, du retournement conjoncturel mondial, des insuffisances du potentiel de croissance de la zone euro, et du rejet par les opinions européennes d'une politique monétaire trop centralisée et par trop éloignée des impératifs de croissance et de sécurité d'emploi et de formation (15).

Si le choc de l'euro devait inciter les citoyens à se préoccuper de la façon dont l'euro (qui devrait être « leur monnaie ») est géré, la démocratie n'y perdrait rien, et la rationalité économique non plus. n

1. Dans l'*Eurobaromètre* de la Commission européenne, les opinions favorables continuent toutefois de l'emporter largement en France (62 % en novembre-décembre 2000, en recul de 5 points par rapport à l'enquête du trimestre précédent) comme en Europe (55 %, -3 par rapport à l'été) sur les opinions défavorables (32 % en France, +3 ; 37 % dans l'Europe des 15, +4 points).

2. Les onze pays fondateurs (France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Portugal, Autriche, Finlande, Irlande) et la Grèce qui les a rejoints le 1er janvier 2000.

3. Il peut y avoir des différences de taux selon les emprunteurs : une PME grecque a des chances de rémunérer sa banque plus cher qu'une multinationale allemande, et les emprunts du Trésor italien lui coûtent un peu plus cher que ceux de l'Etat néerlandais ; mais ces différences, en principe, reflètent non des politiques nationales différentes mais seulement le risque individuel de chaque emprunteur.

A *contrario*, si des écarts de rendements substantiels d'un pays à l'autre venaient à s'installer systématiquement au sein de la zone euro pour des emprunteurs de « qualité » équivalente – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – cela serait le signe annonciateur d'un éclatement de l'Union monétaire.

4. Les effets macroéconomiques du passage à l'euro sur la situation des citoyens d'Europe ne

sont, eux, que trop concrets, et depuis bien longtemps : ralentissement de la croissance et montée du chômage entretenus par le maintien de politiques d'austérité tout au long des années quatre-vingt-dix, persistance de l'inflation financière et de l'instabilité des marchés avec la montée d'une rivalité entre l'euro et le dollar dans la « compétition mondiale pour l'épargne »...

5. Source : Banque de France, « 100 questions/réponses sur le passage pratique à l'euro », décembre 2000.

6. Le gouvernement irlandais ne s'est d'ailleurs pas montré très impressionné par cette mise en garde ; après tout, il peut se prévaloir d'avoir ramené le taux de chômage à 3,1 % (contre une moyenne de 8,8 % en décembre dans la zone euro), avec un confortable excédent des finances publiques (alors que la zone euro affiche globalement un déficit de 0,8 % en l'an 2000).

7. Yves Dimicoli, « Unicité ou union monétaire européenne, la voie demeure ouverte pour infléchir et dépasser », *La pensée*, juillet-août-septembre 1998.

8. Avis du Conseil économique et social sur « l'euro et le citoyen », adopté le 24 janvier 2001.

9. L'argument supplémentaire avancé par les autorités, d'une discipline des prix instaurée par le renforcement de la concurrence européenne associée à l'introduction de l'euro, apparaît peu pertinent au niveau du commerce de détail.

10. Voir Paul Boccard, « Cohérence et structuration d'un projet sur l'éradication du chômage et l'emploi », *Economie et politique*, novembre-décembre 2000, et « Des partages démocratiques, pour maîtriser les marchés et commencer à les dépasser », même source.

11. Cette idée rejoint les conclusions d'un auteur comme Patrick Artus.

12. Voir Yves Dimicoli (1998), article cité.

13. Cf. Thomas Bourdet, « Politiques monétaires : un pouvoir à conquérir ? », *Analyses et documents économiques*, juillet-août 2000.

14. Ensemble formé par la Banque centrale européenne, dont le Conseil des gouverneurs décide de la politique monétaire, et les douze banques centrales nationales de la zone euro.

15. Ainsi, le *Bulletin* de février 2001 de la Banque centrale européenne souligne, par exemple, l'importance pour la politique monétaire des modes de financement des entreprises. En décembre dernier, le directeur général des Études et des Relations internationales de la Banque de France signalait les risques liés au développement des marchés de titres et n'hésitait pas à poser une question qui aurait paru auparavant particulièrement déplacée : « la stabilité financière n'est-elle pas devenue plus importante que la stabilité des prix ? » (Jean-Pierre Patat, *Bulletin* de la Banque de France, décembre 2000).

# Télécom et communication : le droit à la communication et l'information pour tous

Michel Dauba\*

**L'**ordinateur, le mobile, pénètrent en force et sans complexe dans notre environnement professionnel et familial.

Toutes les activités et toutes les professions sont impliquées : recherche, école, santé, culture, loisirs, presse, télévision, industrie, domotique, finance, banque, courrier, transport, administration, armée... Cette véritable révolution bouleverse la façon de produire et d'échanger et a un impact sur l'ensemble des rapports sociaux ; elle ouvre les frontières politiques et économiques.

**L'accès à l'ensemble des usages et services dépend des réseaux**

Pour véhiculer les flux d'informations, les réseaux jusqu'alors spécialisés dans la téléphonie, les données, la radio ou l'image tendent à l'interopérabilité.



Le réseau des mobiles évolue de la téléphonie vers la transmission de données et d'images grâce à la technologie UMTS. Il inaugure des perspectives dans la visiophonie, l'ordinateur mobile, la domotique...

Le réseau fixe tend vers les très hauts débits. Le fil cuivre, qui alimente actuellement chaque abonné, est dopé grâce aux technologies DSL. S'il satisfait ponctuellement les professionnels et les internautes exigeants, seule l'évo-

lution du réseau fixe vers la fibre optique permettrait de garantir un réel accès pour tous à l'ensemble des services.

Enfin, la télévision numérique pointe son nez par câble, satellite ou fréquence hertziennne, offrant ainsi une gamme de services interactifs de qualité inégalée.

**Un choix de société et de civilisation**

Si la révolution numérique est en route et semble irréversible, de nombreux obstacles à l'accès de tous aux usages et services subsistent :

La fracture numérique est une réalité entre générations, entre les couches sociales, entre les territoires.

L'Afrique et le Moyen Orient comptent ensemble à peine 1% des usagers d'Internet, selon un rapport du Bureau International du Travail. 90% des usagers d'Internet se trouvent dans les pays industrialisés.

En France, le coût du terminal constitue l'obstacle principal pour l'accès à Internet. Selon les sources Médiamétrie, les taux d'accès à Internet varient de 1,1% en Champagne-Ardenne à 8,9% en Ile-de-France. 33,1% des internautes sont des cadres supérieurs, 23,3% des professions intermédiaires et techniciens, 11% des retraités, 10,4% des employés, 7% des ouvriers, 5,8% des professions libérales indépendantes, 2,8% des agriculteurs.

Les régions en relief et faiblement peuplées comme le Limousin et la Corse n'ont pas de couverture totale pour le mobile.

L'information et la communication échappent pour l'essentiel au champ du service public et sont devenues des marchandises convoitées par les grands groupes industriels et financiers devenus transnationaux.

Deux questions étroitement liées se posent :

- quel va être le sens des évolutions : cette révolution technologique va-t-elle s'accompagner d'un progrès de civilisation, ou au contraire du creusement des dominations et des inégalités ?

- qui va la piloter : Une petite minorité ou bien la grande masse des citoyens ?

**Un secteur des Télécommunications soumis au libéralisme**

**1. L'évolution mercantile du secteur**

En une seule décennie, un marché mondial de la communication s'est

**La situation de France Télécom**

**a) Un nouveau cadre réglementaire :**

Il ne s'agit plus aujourd'hui pour l'opérateur d'assumer des missions de service public, mais simplement d'assurer un service universel réduit à la téléphonie fixe de base, la publiphonie, les pages blanches de l'annuaire. L'ensemble des autres services est soumis à la concurrence. (mobiles, hauts débits, Internet).

France Télécom reste cependant incontournable grâce à son réseau interconnecté et sa boucle locale. Les concurrents, opérateurs entrants, multiplient les pressions pour une utilisation du réseau au moindre coût (dégrouper, tarifs d'interconnexion, répartition et coût des fréquences, ...).

**b) Une nouvelle stratégie :**

Soumis aux pressions boursières, l'opérateur multiplie les restructurations sur l'ensemble des services en les segmentant par branches (Maison Mère, Mobiles, Wanadoo, Global One) et par types de clientèle (résidentiels, entreprises,...).

France Télécom n'a plus pour priorité le territoire national et cherche à devenir un opérateur européen et mondial. Le Groupe est présent dans 28 pays sur le fixe, 32 pays sur le mobile et dans plus de 100 pays avec Global One et sur l'ensemble des aéroports de la planète avec Equant. Cette stratégie a un coût : 400 milliards de francs de dettes en 2000. (61 milliards d'euros). Les besoins en liquidités font que France Télécom oriente ses investissements sur ce qui lui apparaît le plus porteur à court et moyen terme, Internet et le mobile haut débit.

**c) Un nouveau mode de gestion :**

18610 emplois ont été supprimés dans la maison mère depuis 1997, 40 000 sont appelés à disparaître d'ici 2004. Le statut du fonctionnaire est malmené. Le gouvernement, et les dirigeants de l'entreprise, conscients du rapport de force syndical dans l'entreprise, tablent sur le dégonflement des effectifs de la maison mère - 85% de fonctionnaires - par les départs naturels nombreux et la mobilité du personnel vers les nouveaux segments d'activités, tous filialisés et sous statut privé. La précarité s'instaure par la sous-traitance, l'externalisation et la création de plates-formes d'appels.

développé, résultante de pressions des groupes américains via, entre autres, l'OMC. L'Europe et les Etats ont en dix ans multiplié rapports, directives, règlements, lois et décrets pour justifier et imposer la libéralisation du secteur.

**Années 70 :** Les Etats Unis et les Etats européens multiplient les initiatives pour imposer leurs normes, leurs protocoles, leurs réseaux.

**Années 80 :** Mise en concurrence des réseaux câblés en France. Financement de ces réseaux en grande partie par France Télécom et les Collectivités locales.

**Années 90 :** Lois Quilès-Rocard en France pour la séparation de la Poste et de France Télécom. Les directives européennes se succèdent et visent à accélérer la libéralisation du secteur. La communication devient une simple marchandise. D'un service public, nous passons à un service universel rabougri.

Le feu vert est ainsi donné pour enfoncer les barrières politico-juridiques des pays :

Les monopoles et services publics d'Etats des télécommunications sont privatisés et soumis à une concurrence

forte sur leur territoire. Une série de regroupements s'opère entre équipementiers, opérateurs, producteurs et distributeurs de services. Les fusions - acquisitions - ventes de réseaux et services favorisent l'émergence d'oligopoles privés.

Des capitaux considérables sont mobilisés pour la nouvelle économie. Une bulle financière monte au zénith le secteur, pour très vite retomber faute de lisibilité.

Chaque Etat laisse venir ou cautionne les fusions-acquisitions, espérant en tirer profit. Internet et les mobiles n'entrant pas dans le champ du service universel, tous les coups sont permis : guerre des tarifs, coûts de publicité, multiplication des réseaux et des nouveaux services et usages, couverture partielle du territoire. De nouveaux acteurs pénètrent sur le territoire en toute impunité. Une folie boursière perturbe l'ensemble des marchés.

Les salariés, même actionnaires, n'ont rien à y gagner : les quelques dividendes récupérés se font toujours au détriment du salaire et d'un emploi stable, de conditions de travail dégradées.



Une maîtrise citoyenne sur le secteur des télécommunications

La libéralisation du secteur des télécoms a été présentée comme le moyen de développer de nouveaux services et le moyen de baisser les tarifs.

En fait, elle a permis aux grands groupes industriels et financiers de pénétrer en force dans ce secteur. La concentration des investissements sur les créneaux rentables sur lesquels se développe la concurrence a conduit à privilégier les baisses de tarifs sur les services aux grandes entreprises (notamment les communications internationales) au détriment des autres usagers (ménages et PME).

### La situation actuelle et ses enjeux

Le service universel européen est réservé à la seule téléphonie fixe de base, à la publiphonie et à l'annuaire page blanche. Il limite donc considérablement les pressions auprès de opérateurs pour assumer de véritables missions de services public sur les mobiles, les hauts débits et internet.

Une multitude de réseaux alternatifs à celui de l'opérateur historique se construisent, se superposent sur les grands axes et les agglomérations. Les seules zones et clients rentables sont ciblés. Les collectivités locales sont sollicitées pour leurs financements.

Aujourd'hui, six nouvelles directives européennes visent à poursuivre l'affaiblissement des opérateurs historiques au profit d'opérateurs entrants.

Un débat public est d'autant plus nécessaire en amont que ces directives devront ensuite s'appliquer pour chaque Etat.

Sur les neuf schémas collectifs lancés en consultation par la DATAR, l'un concerne l'information et la communication. Des objectifs ambitieux y sont proposés tel le haut débit pour tous sur cinq ans et le très haut débit sur dix ans. Les usages et services nouveaux avec leur accessibilité pour tous s'assimilent à de véritables missions de service public.

Le projet de Loi sur la société de l'information vise à réviser le Code des PTT sur le secteur des télécommunications et approfondit la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi Voynet). C'est un « copier-coller » des six directives européennes. La libéralisation du secteur y est confirmée. Il n'y a plus besoin de constat de carence de l'opérateur historique. Ainsi, les collectivités locales peuvent créer des infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications. C'est un réel danger car la loi affranchit les obligations de l'opérateur public pour l'aménagement et

le développement du territoire. Pourtant, les infrastructures actuelles existent et ne demandent qu'à être améliorées. L'expérience des réseaux câblés n'a donc pas suffi. Un débat sur le fond et sur la forme s'avère indispensable pour redéfinir le rôle politique des collectivités locales et sur le financement des réseaux.

### Quelle visée alternative ?

#### Faire reconnaître et faire vivre le droit à la communication et à l'information

En particulier, le droit à la communication et à l'information doit être reconnu comme un droit fondamental de l'Homme. L'accès aux moyens modernes de communication et d'information ne saurait être réservé à une minorité d'individus. C'est la notion d'égalité d'accès qui doit au contraire prévaloir.

Cela implique d'y développer une logique de service public, non seulement en France, mais dans le monde entier :

- en intégrant dans le champ des missions de service public les nouveaux services liés aux technologies d'aujourd'hui ;
- en se plaçant dans une optique de co-développement des peuples et d'aménagement équilibré des territoires ;
- en favorisant la coopération et le partage des ressources dans un but d'efficacité sociale entre les opérateurs et en faisant concomitamment reculer les logiques de domination.

#### Une maîtrise citoyenne sur le secteur des télécommunications

La meilleure garantie d'une réorientation durable des choix en fonction d'objectifs de service public, c'est d'aboutir à une réelle maîtrise par les citoyens des processus de structuration et des objectifs de développement.

Il s'agit de favoriser l'intervention des populations, de leurs représentants élus, de leurs associations de consommateurs, pour redéfinir en permanence les missions de service public (en fonction des progrès technologiques), contrôler leur mise en œuvre et évaluer les résultats.

**Un Premier terrain d'intervention, l'Europe**

L'Europe constitue aujourd'hui le champ d'intervention politique incontournable. Chaque décision, directive ou règlement structure le secteur de l'information et de la communication pour chaque Etat.

- Il s'agit d'abord de mettre un coup d'arrêt au processus de libéralisation. Pour cela, il faut instaurer un moratoire sur les directives déjà votées ou en projet, faire un bilan des effets de la déréglementation, et, à la lumière de celui-ci, engager un vaste débat public d'alternative.

- Au-delà, il faudra d'autres textes pour organiser sur des bases de service public le secteur des télécoms. Sur la base des principes suivants :

- la reconnaissance du droit à la communication et à l'information comme droit de l'Homme à inclure dans la Charte des Droits Fondamentaux (dans la perspective de rendre cette Charte contraignante) ;

- l'extension du « service universel » à l'ensemble des nouveaux services liés aux nouvelles technologies (hauts débits, mobiles, Internet) ;

- la définition d'obligation élevées de service public à l'ensemble des opérateurs (y compris en termes d'aménagement du territoire, de qualité de service, d'emploi, de statut des personnels) ;

- la reconnaissance de l'intérêt d'un monopole public de gestion des infrastructures de réseaux (pour éviter les gâchis d'investissement par ailleurs destructeurs de paysages), et son extension future à l'Europe par la coopération des opérateurs concernés ;

- le changement de rôle et la démocratisation des autorités de régulation qui doivent devenir des instruments de contrôle citoyen, avec la présence de représentants des usagers et des salariés ; ces institutions doivent en particulier intégrer dans leurs prérogatives l'encadrement de la politique tarifaire, condition d'une péréquation entre services et d'une réelle égalité d'accès.

**Deuxième terrain d'intervention, la France**

- Arrêter le mouvement de privatisations dans le secteur des télécoms. Tirer un diagnostic précis et objectif des conséquences de la libéralisation du secteur, comme base d'un débat national.

- Multiplier les initiatives visant à redynamiser les vertus d'un service public rénové. Lancer une reconquête du monopole public sur le réseau fixe et mobile. France Télécom doit en être l'acteur principal.

- Créer un pôle public de l'information et de la communication.

Si France Télécom reste un leader national, européen et mondial, la situation n'est plus comparable avec celle d'il y a cinq ans et on ne peut plus poser les problèmes dans les mêmes termes.

**Le pôle public :**

- il réunirait France Télécom et des détenteurs publics de réseaux tels que EDF, SNCF, RATP,..., ainsi que les secteurs Poste, télévision, recherche et développement ;

- il aurait comme premier objectif de concrétiser le droit à la communication et à l'information, en France, mais aussi à l'étranger en partenariat avec des opérateurs de ces pays ;

- il permettrait de développer une politique volontariste d'aménagement cohérent du territoire sur le mobile, le haut débit et Internet ;

- il coopérerait avec les autres opérateurs comme Bouygues et Vivendi, notamment dans la définition de nouveaux produits, avec les équipementiers et sous-traitants.

- Démocratiser l'ART à l'image de ce que nous proposons comme axe d'intervention à l'échelle européenne.

**Troisième champ d'intervention, la région**

La Région devient un lieu de décision important, tout comme les agglomérations, les Intercommunalités et les Pays.

Le schéma des services collectifs de l'information et de la communication édité par la DATAR en automne 2000 laisse entrevoir des idées de partage des connaissances et d'accès au savoir.

Mais ce schéma s'inscrit « dans les modalités de la régulation qui sont fondées sur un cadre législatif et réglementaire, issu de la loi sur la réglementation de 1996 » et voudrait donc que chaque région se dote d'un réseau haut débit pour véhiculer les nouvelles techniques de l'information et de la communication (NTIC). De multiples technologies permettent la construction de réseaux parallèles concurrent de ceux de l'opérateur historique. Et les régions sont devenues

des têtes de pont pour la mise en œuvre de cette conception porteuse de gâchis économiques et de destructions de l'environnement.

Nous proposons au contraire de contraindre l'opérateur public à moderniser son réseau.

La modernisation d'un réseau unique national en fibre optique est estimée à 70 milliards de francs. En comparaison ne peut-on pas évaluer le coût et les conséquences d'une multiplication de réseaux alternatifs ?

Le constat est identique pour le nouveau réseau mobile haut débit aux normes UMTS qui reste à construire. Celui-ci est évalué de 30 à 40 milliards de Francs chacun (4 opérateurs prévus), hors coût des licences. Ce secteur n'étant pas couvert par le service universel, on imagine aisément le peu d'empressement à couvrir l'ensemble du territoire. Les zones très urbanisées seront priorisées.

Plutôt que d'encourager les régions à financer les infrastructures pour la couverture de l'ensemble du territoire, il faut revoir le coût des licences, mutualiser les réseaux et infrastructures. France Télécom en qualité d'opérateur public doit en avoir la gestion. Les opérateurs souhaitant offrir des services devront s'acquitter du coût réel du réseau et des infrastructures.

**Quatrième champ d'intervention, le contenu des services :**

- assurer la gratuité et l'universalité de la connaissance, de l'information et de la culture. Pour cela, la formation initiale et continue des citoyens aux réseaux et outils informatiques est un droit. Une responsabilité publique qui peut seule assurer une culture informatique de base, une alphabétisation numérique indépendante des choix technologiques des firmes privées ;

- internet doit être un média de masse et un espace de socialisation partagé de l'information. Dans l'immédiat l'octroi d'une adresse e-mail à tous et l'installation de bornes Internet en libre accès par la coopération entre France Télécom et les autres entreprises publiques (en premier lieu la Poste), puis très vite la délivrance gratuite d'un terminal multimédia (à l'image du minitel d'hier) sont des mesures qui permettraient cette démocratisation. n